

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi  
12 mars 2008 à 15 h 00, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé à Baie-Comeau.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Ivo Di Piazza	Préfet
M. Georges-Henri Gagné	Préfet suppléant et maire de Ragueneau
M. Lorrain Boucher	Représentant de Baie-Trinité
M. Michel Lévesque	Maire de Franquelin
M. Claude Aubichon	Représentant de Godbout
M <sup>me</sup> Louise Durand	Mairesse de Pointe-aux-Outardes
M <sup>me</sup> Arlette Girard	Mairesse de Chute-aux-Outardes
M. Claude Trudel	Représentant de Pointe-Lebel
M <sup>me</sup> Reina Savoie Jourdain	Représentante de Baie-Comeau
M <sup>me</sup> Patricia Huet	Directrice générale et secrétaire-trésorière

**RÉSOLUTION 2008-60**

**ACCORD AU PROJET D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE  
SUR LA RIVIÈRE FRANQUELIN – CHUTE BELLES-FEUILLES**

- CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Franquelin d'aménager une centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin, chute Belles-Feuilles;
- CONSIDÉRANT que ladite municipalité entend procéder à un appel de candidature auprès des entreprises du secteur privé intéressées audit projet;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale, dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté, doit, pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'une centrale hydroélectrique, obtenir l'accord de la MRC;

Sur motion de madame Reina Savoie Jourdain, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan donne son accord au projet de la municipalité de Franquelin d'aménager une centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin, à la chute Belles-Feuilles, afin que ladite municipalité puisse procéder à un appel de candidatures et ce, conformément à l'article 17.2 du projet de loi no 21.

Je, soussignée, Patricia Huet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la présente résolution a été adoptée à une session régulière de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, tenue le mercredi 12 mars 2008, à laquelle il y avait quorum.

Baie-Comeau, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de mars deux mille huit.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME :**

*Patricia Huet*

Patricia Huet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME:**

*Luc L...* 23-04-2008  
signature date